

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 8 DÉCEMBRE 2014

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 8 décembre 2014 à 20h00.**

## SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire  
MM. Pascal Théroux, conseiller  
Jean Duhaime, conseiller  
Yves Plante, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller  
Mme Julie Bouchard, conseillère  
  
M<sup>me</sup> Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière p.i.  
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 5 citoyens

### 1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### 2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

14-12-208

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;  
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

14-12-209

### 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2014

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2014 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

**14-12-210**

## **5. OMH – Approbation du budget 2014 révisé**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution pour le budget révisé 2014 puisque le déficit prévu est maintenant de 3 780 \$, au lieu de 2 632 \$ représentant la contribution de 10 % par la municipalité, réparti comme suit : 583 \$ pour la résidence Lassiseraye et 565 \$ pour la résidence Bruyère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac approuve le budget révisé 2014 de prévoir le montant de 1 148 \$ au budget 2015 payable après réception des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-du-Lac.

**14-12-211**

## **6. OMH – Adoption du budget 2015**

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Saint-François-du-Lac a soumis un budget pour l'année 2015 au montant de 198 397 \$ pour les revenus et au montant de 252 578 \$ pour les dépenses;

CONSIDÉRANT que le déficit s'élève à 54 181 \$, soit 48 763 \$ payable par la Société d'Habitation du Québec et 5 418 \$ par la municipalité réparti comme suit : 2 115 \$ pour la résidence Lassiseraye et 3 303 \$ pour la résidence Bruyère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-du-Lac.

**14-12-212**

## **7. Bélanger Sauvé, avocats - Abonnement**

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélanger Sauvé offre un contrat de service de consultation pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que ce service est de 1 500 \$, plus les taxes applicables, incluant le service de base et la vérification juridique des procès-verbaux des réunions de conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER l'offre de service de consultation annuel couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 pour les services du cabinet Bélanger Sauvé à titre d'avocats de la municipalité selon les termes de la lettre du 30 octobre 2014;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE RÉSERVER dans les prévisions budgétaires 2015 le montant applicable pour ce paiement;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense en janvier 2015;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-412 «Services juridiques avocats» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**14-12-213**

## **8. Vente pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires**

CONSIDÉRANT qu'un avis de vente d'immeuble a été transmis au cours du mois de novembre 2014 aux personnes endettées envers la municipalité pour les impôts fonciers échus pour les années 2012-2013;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 1023 et ss. du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit, si elle en reçoit l'ordre du conseil, transmettre avant le 20 décembre de chaque année au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait des propriétés à être vendues pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER la liste des immeubles à être vendues pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires pour les exercices 2012-2013;

DE RATIFIER les ententes de paiement conclues avec quelques contribuables;

DE TRANSMETTRE à la MRC de Nicolet-Yamaska, un extrait des propriétés à être vendues par enchère publique, le tout accompagné d'un état des taxes;

DE RETENIR le cas échéant, les services professionnels de Me Louise Péloquin, notaire, pour la description de ces immeubles, s'il y a lieu;

D'ORDONNER au besoin, l'inscription d'une hypothèque légale contre les biens meubles et immeubles dont une redevance municipale est supérieure à 5 000 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels » s'il y a lieu, les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**14-12-214**

## **9. L'Annonneur – Vœux pour le temps des fêtes**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire réserver un espace publicitaire dans un journal local pour souhaiter les meilleurs vœux pour le temps des fêtes;

CONSIDÉRANT que le journal «L'Annonneur» offre ses services pour un montant de 260 \$ plus les taxes applicables pour un espace d'un quart de page en couleur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RÉSERVER un espace publicitaire pour les vœux du temps des fêtes dans le journal «L'Annonneur» au montant de 260 \$ plus les taxes applicables;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication Avis » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**14-12-215**

## **10. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent, depuis le mois de décembre 2008, établir par résolution le calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances selon l'article 148 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que ce calendrier devra faire l'objet d'un avis public conformément à la loi et selon l'article 148.0.1 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2015 est le suivant :

- Lundi 12 janvier 2015
- Lundi 09 février 2015
- Lundi 09 mars 2015
- Lundi 13 avril 2015
- Lundi 11 mai 2015
- Lundi 08 juin 2015
- Lundi 13 juillet 2015
- Lundi 10 août 2015
- Lundi 14 septembre 2015
- Lundi 05 octobre 2015 (1<sup>er</sup> lundi du mois)
- Lundi 09 novembre 2015
- Lundi 07 décembre 2015 (1<sup>er</sup> lundi du mois)

QUE toutes les séances débuteront à 20 heures;

QUE le calendrier sera également affiché par un avis public aux deux endroits habituels et publié au mois de janvier dans le bulletin spécial du budget 2015.

**14-12-216**

## **11. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François – Budget et quote-part 2015**

CONSIDÉRANT que notre quote-part municipale s'élève à 158 888 \$ pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité est en accord avec la teneur de ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER la quote-part de 2015 au montant de 158 888 \$;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE RÉSERVER dans les prévisions budgétaires 2015, une contribution égale à 158 888 \$.

14-12-217

### 12. Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable – Adoption du budget 2015

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 au montant de 311 230 \$;

CONSIDÉRANT que notre quote-part municipale s'élève à 130 716, 60 \$ pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité est en accord avec la teneur de ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le budget adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François pour l'exercice financier 2015, au montant de 311 230 \$;

D'ACCEPTER la quote-part de 2015 au montant de 130 716,60 \$;

DE RÉSERVER dans les prévisions budgétaires 2015 une contribution égale à 130 716,60 \$.

14-12-218

### 13. Confirmation de la participation financière pour l'édition 2015 du Vélo sur la Rivière.

CONSIDÉRANT que le comité demande une quote-part pour 2015, de seulement 80 % du montant prévu à l'article 10 de l'entente, soit 4 000 \$ pour la Municipalité de Pierreville, 4 000 \$ pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac et 2 000 \$ pour Odanak, puisque le surplus ponton pourra être affecté s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT que les Municipalités membres sont d'accord de budgéter le même montant que l'an dernier pour la quote-part soit 4 000 \$ et de 2 000 \$ pour Odanak pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PRÉVOIR dans les prévisions budgétaires 2015 une quote-part de 4 000 \$;

D'AUTORISER les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution lors du paiement de la quote-part en 2015.

14-12-219

### 14. Municipalité de Pierreville – Paiement de la quote-part pour la gestion des bouées 2014

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a pris en charge les bouées et ses équipements;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT qu'il y a une facture détaillant les coûts reliés à la prise en charge des bouées et fixés au prorata de notre population;

CONSIDÉRANT que la facture s'élève à 6 623, 22 \$ et que pour la part de la Municipalité de Saint-François-du-Lac est de 2 831, 28 \$ pour l'enlèvement des bouées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement au montant total de 2 831,28 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisation à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**14-12-220**

### **15. Feuillelet paroissial du Bas Saint-François – Espace publicitaire 2015**

CONSIDÉRANT que le feuillelet paroissial du Bas Saint-François propose de renouveler l'espace publicitaire pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT qu'un espace publicitaire simple est de 100,00 \$;

CONSIDÉRANT que le montant a été planifié lors du budget 2014 et qu'il doit être payé cette année même si c'est une publication 2015 puisque les frais du montage sont assumés en 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER un espace publicitaire simple au coût de 100,00 \$ et d'annoncer la même publicité que l'an dernier dans le Feuillelet paroissial du Bas Saint-François;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution et ce, à même le budget 2014.

**14-12-221**

### **16. Bell Canada gestion de réseau – Demande d'autorisation de remplacement de câble CPTAQ.**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation est présentée à la Commission du territoire agricole du Québec par Bell Canada gestion de réseau;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le conseil municipal autorise madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière p.i., à compléter la demande telle que requise en conformité avec la présente recommandation et à la faire parvenir pour étude et approbation à la CPTAQ.

**14-12-222**

**17. Mandat d'ingénieur de la MRC de Nicolet-Yamaska pour actualiser le plan d'intervention pour le renouvellement du TECQ pour 2014-2018.**

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent revoir bientôt leur plan d'intervention afin de pouvoir être admissible aux demandes d'aide financière du gouvernement;

CONSIDÉRANT que les plans d'intervention peuvent être mis à jour jusqu'au 31 décembre 2015 selon les nouveaux critères du MAMOT, pour les projets ne faisant pas parti de l'ancien plan;

CONSIDÉRANT qu'après le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les projets municipaux nécessitant des demandes d'aide financière devront être justifiées par un nouveau plan d'intervention fait à partir du nouveau guide d'élaboration de plan d'intervention qui fût publié en novembre 2013;

CONSIDÉRANT que la MRC peut apporter un soutien aux municipalités en proposant d'élaborer les plans d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER la MRC de Nicolet-Yamaska par le billet du service de génie civil pour actualiser notre plan d'intervention afin d'identifier les travaux prioritaires devant être réalisé par la municipalité.

**14-12-223**

**18. Affectation du surplus accumulé – Équilibrage du budget 2014**

CONSIDÉRANT que les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc ont été réalisés en 2014 et que les dépenses doivent être comptabilisées dans l'exercice financier 2014;

CONSIDÉRANT qu'un déficit budgétaire pour 2014 est à prévoir;

CONSIDÉRANT que le budget de l'exercice financier 2015 rétablira ce déficit car ces dépenses sont prévues pour la programmation triennale d'immobilisation 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AFFECTER le surplus accumulé pour le montant qui sera déficitaire au 31 décembre 2014.

**14-12-224**

**19. Augmentation du nombre d'heures payés – Hélène Latraverse.**

CONSIDÉRANT l'absence de madame Peggy Péloquin;

CONSIDÉRANT le surplus de travail occasionné par cette situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Appuyé par le conseiller Pascal Théroux

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

D'AUGMENTER les heures payés de madame Hélène Latraverse à 40 heures au lieu de 35 heures par semaines et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 jusqu'à ce que la situation se normalise.

14-12-225

**20. Service de génie civil MRC - Réhabilitation hydraulique des conduites en fonte ductile - Acceptation provisoire des travaux et recommandation de paiement pour "Les constructions P.R.V. inc."**

CONSIDÉRANT que le service de génie civil de la MRC nous recommande de payer le 50% du montant total des travaux et que l'autre moitié des travaux sera payé à l'entrepreneur lors de la réception définitive des travaux en 2015;

CONSIDÉRANT que le contrat a été adjudgé à "Les constructions P.R.V. inc." au montant de 318 612, 97 \$ taxes incluses selon la résolution 14-09-176;

CONSIDÉRANT les directives de changement et que le décompte final à payer est de 274 119, 83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que 50% du montant total est payable en 2014 soit le montant de 137 059, 91 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 137 059, 91 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-12-721 « Infrastructure-aqueduc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution et ce, à même le budget 2014.

**21 CORRESPONDANCES GÉNÉRALES**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

**22. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

**23. RAPPORT DES COMITÉS**

- Mme Julie Bouchard, conseillère, donne rapport de la Coop de santé
- M. Jean Duhaime, conseiller, donne rapport de l'OMH

14-12-226

**24. COMPTES À PAYER**

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2014



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
4846	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	104.64
4847	Accommodeur St-François (Essence)	268.58
4848	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	323.54
4849	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Décembre 2014)	845.07
4850	BPN Environnement (Location toilettes chimiques)	303.53
4851	Buroplus (Fournitures de bureau)	335.32
4852	Échelles C.E. Thibault inc. (Achat de fourniture aqueduc)	54.04
4853	Cherbourg sanitaire (Produits centre communautaire)	246.52
4854	Compteurs Lecompte Inc.(Compteurs)	725.38
4855	Emco Ltée (Matériaux aqueduc)	2 429.06
4856	Équipements Raydan (Location d'équipements)	72.44
4857	F.D.Jul inc. (Fournitures)	510.01
4858	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations – Nov. 2014)	12.00
4859	Gorl'eau localisation de fuites (Localisation d'une fuite d'eau)	560.51
4860	Hydro-Québec (Eclairage public - décembre 2013)	994.96
4861	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eau usée)	97.78
4862	Lapierre Israel (Remboursement pour Félix Lapierre)	53.25
4863	Materiaux et surplus Lefebvre (Fournitures voirie)	124.17
4864	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	222.06
4865	Pavage 132 (Pavage rue N-D et route 143 et divers endroits)	12 411.56
4866	Régie d'incendie Pierreville (Interv. - 85 rang St-Anne)	1 420.52
4867	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Octobre 2014 )	10 927.73
4868	Régie de gestion des matières résiduelles (Collecte de feuilles )	300.00
4869	Sayer Richard (Entretien ménager - novembre 2014)	379.00
4870	Société canadienne des postes (Frais postal - Avis )	120.72
4871	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	291.00
4872	Wolseley Canada (Pièces aqueduc)	1 957.66
4873	Piché Paul (Allocation cellulaire - Décembre 2014)	25.00
4874	Dufault Gérard (Déneigement édifice)	1 442.00
4875	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part déc. 2014)	12 342.33
4876	Ferme Alexis senc. (Déneigement chemins d'hiver - 1/5)	17 246.25
4877	Centretien Nicolet et Régions (Travailleur de rue)	3 831.74
<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>		<b>70 605.15</b>

### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
4831	Lien maison de la famille (Le)(Don 2014)	250.00
4832	Corps de Police des Abénakis (Contribution opération Nez rouge)	100.00
4833	Soc.canadienne des postes (Frais postal - Rapport du maire, avis )	252.94
4834	Croix Bleue Médiavie (L) (Assurance collective - Déc. 2014)	1 689.04
PPA	RREMQ-Régime de retraite des empl.(Cotisation Oct. 2014)	1 328.14
4835	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	54.60
4836	Bell Canada (Téléphones édifices - Novembre 2014)	843.91
4837	Pitney Bowes (Location compteur - 01 nov. au 31 janv. 2015)	380.33

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

4838	Crédit-Bail RCAP inc. (Location photocopieur-3 mois)	617.42
4839	Yelle Pierre (Déplacement octobre-novembre 2014)	183.12
4840	Bélanger Sauvé (Honoraires professionnels)	3 990.85
4841	Pitney Bowes (Location compteur - 01 nov. au 31 janv. 2015 ajust)	17.25
4842	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - novembre 2014)	95.83
4843	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales – Nov. 2014)	6 056.26
4844	Receveur Général du Canada (DAS fédérales – nov. 2014)	2 311.13
4845	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	214.30

**TOTAL DES CHÈQUES** **18 385.12**

### DÉBOURSÉS NOVEMBRE 2014

Salaires novembre 2014 15 934.12

**TOTAL DES DÉBOURSÉS** **15 934.12**

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé  
Appuyé par le conseiller Yves Plante  
Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2014;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2014 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

**25. Période de questions**

**26. Conclusion**

**14-12-227**

**27. Levée de la séance**

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par le conseiller Yves Plante  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h40.

---

Pierre Yelle  
Maire

---

Hélène Latraverse  
Secrétaire-trésorière p.i.